

Devenez Chargé de Prévention certifié AFNOR Certification

PARIS 2020 : 15/16/17 septembre+ 6/7/8 octobre - Examen le 9 octobre à 9h

6 jours de formation. Certification : 2 heures

Paris

8 personnes

Formation : 2700 €nets + Examen AFNOR Certification : 600 €ttc

Qu'est ce qu'un "Chargé de Prévention certifié(e) par AFNOR Certification" ? Le "Chargé de Prévention certifié(e) par AFNOR Certification" contribue à la préservation de la santé et de la sécurité des salariés et à l'amélioration des conditions de travail (par exemple : il participe à la mise à jour du document unique d'évaluation des risques, propose des moyens de prévention adaptés ...). Il doit disposer du temps et des moyens nécessaires pour exercer ses missions. Il peut participer aux réunions du CSE après avis majoritaire de ses membres. Toutes les études effectuées par le référent doivent être communiquées au service de santé au travail interentreprises.

La réglementation a introduit en 2011 un nouvel intervenant pour aider l'employeur dans ses activités de protection et de prévention des risques professionnels : le référent en prévention des risques (ou chargé de prévention) (cf. Loi de réforme de la Médecine du Travail du 20 juillet 2011, Décrets d'application du 30 janvier 2012, Articles L.4644-1 et R.4644-1 et suivants du Code du Travail). **La présente formation vise à répondre à l'obligation de formation du chargé de prévention** (ou référent en prévention des risques professionnels).

Quels pré-requis pour participer à la formation ?

Prérequis: Aucun

Salarié "désigné" référent sécurité, chargé de prévention...

2 étapes sont nécessaires pour devenir "Chargé de Prévention certifié AFNOR Certification" :

- **Participer à une formation de 6 jours reconnue par AFNOR Certification** . La formation TLC "Devenez préventeur des risques professionnels" bénéficie de cette reconnaissance.
- **Réussir l'évaluation** réalisée par AFNOR Certification. Elle se déroule à l'issue de la formation, et dure 2 heures. il s'agit d'un QCM sur poste informatique : 80 Questions. Seuil de réussite attendus : 70 % de bonnes réponses

2019 : 100% des stagiaires ont réussi l'examen de certification AFNOR

Cette certification est valable 3 ans. **Son renouvellement après 3 ans** est lié à l'exercice effectif de la mission de chargé de prévention et à une revue documentaire.

Formation accessible aux personnes en situation de handicap

TLC, la valeur de l'expérience

Le cabinet TLC réalise plus de 300 formations et accompagnements par an sur tout le territoire français, dans les domaines suivants :

- Organisation
- Qualité & Prévention des Risques
- Bonnes Pratiques Professionnelles
- Certification de personnes AFNOR Certification

Les missions sont le plus souvent réalisées en intra entreprises. Les formations en regroupement sont réalisées à Paris, Amiens, Lyon, Nantes. Le cabinet TLC s'appuie pour cela sur des consultants formateurs très expérimentés, et des professionnels de terrain.

Les certifications et agréments du cabinet TLC : Certifié ISO 9001 (AFNOR), Evalueur externe (ANESM), Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (DIRECCTE), Prévention des risques psychosociaux (CARSAT), formation des membres de CSE.